

Gagner en efficacité énergétique dans les usines (3/5) : TDI choisit le contrat de performance énergétique

Comment être sûr que les économies d'énergie seront au rendez-vous et suffisantes pour financer des travaux ? En signant un contrat de performance énergétique, comme l'a fait l'industriel breton TDI avec l'opérateur Certinergy & Solutions. Détails.



Grâce au CPE et la mise en place d'un suivi en temps réel, une solution a pu être trouvée pour optimiser le fonctionnement de la récupération de chaleur. © TDI

Les contrats, les industriels connaissent bien : contrat de fourniture, contrat de maintenance, contrat de travail, contrat d'assurance, etc. Un autre type de contrat mériterait d'être mieux connu : le contrat de performance énergétique. C'est ce qu'a choisi de signer l'industriel TDI, spécialisé dans l'abattage de volailles en Bretagne.

En 2017, avec ces gros besoins en chaud, en froid et en air comprimé, cet industriel de l'agroalimentaire s'interroge sur ses consommations énergétiques et le potentiel d'optimisation et d'économies. Il se rapproche du bureau de conseil Certinergy & Solutions pour mettre en place un programme de travaux. Cette filiale d'Engie, spécialiste du sujet, envisage alors toutes les possibilités. « *Nous avons une conception élargie des travaux d'efficacité énergétique. Nous travaillons sur les différents axes et postes, car tout est lié dans une usine. Et pour maximiser les économies, il faut bien souvent piloter toute la chaîne globale* », explique Pierre Faure, ingénieur commercial chez Certinergy & Solutions.

Mais comment s'engager dans ce type de travaux, pour des industriels dont ce n'est pas le métier et pour qui il faut surtout « *que ça coûte le moins cher et que ça rapporte le plus vite possible* » ? C'est à ces doutes que répond le contrat de performance énergétique, ou CPE de son petit nom.

Rassurer l'industriel sur les économies d'énergie

L'engagement se traduit par un bonus-malus pour nous et le client

Pierre Faure, Certinergy et Solutions

« Ce qui a motivé l'industriel, c'est que le financement était bien ficelé », témoigne Pierre Faure, autrement dit, sans surprise. Car, dans un contrat de performance énergétique, les économies d'énergie sont garanties. « On

s'engage sur la performance atteinte par les travaux, sur une période de cinq ans. L'engagement se traduit par un bonus-malus pour nous et le client : une pénalité financière si on est en dessous des engagements, un bonus si on est au-dessus ». De quoi rassurer un industriel, seul face à un bureau d'études et ses conseils, et planifier le financement des travaux.

Grâce au suivi réalisé depuis avril 2018, l'industriel a obtenu chaque année pendant cinq ans un bilan annuel des performances énergétiques liées aux travaux réalisés. Résultats : au total, il a ainsi économisé plus de 340 MWh de gaz et 2 118 MWh d'électricité. Ces travaux ont été en partie financés grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) et ont représenté un investissement de 37 000 euros pour l'industriel. « Grâce au suivi réalisé par notre équipe, nous sommes capables d'affirmer que cet investissement a été rentabilisé dès la deuxième année du contrat de performance énergétique. Par ailleurs, avec la hausse des prix des énergies connue en 2022, les économies ont été bien plus importantes que prévues pour TDI et s'élèvent pour la dernière année, à cheval sur 2022 et 2023, à près de 145 000 euros », précise l'ingénieur commercial. « Nous sommes satisfaits des résultats obtenus et de l'amélioration du suivi pendant le partenariat. Les résultats observés sont importants pour notre site », confirme avec satisfaction Jean-Baptiste Belz, directeur industriel de TDI, qui envisage déjà une nouvelle collaboration avec le bureau d'études.

Les travaux réalisés par TDI

- Récupération de chaleur sur l'huile des compresseurs pour la production d'eau chaude sanitaire ;
- Mise en place d'une régulation intelligente sur la distribution de froid dans l'usine développée par Certinergy (solution OCP) ;
- Installation de variateurs électroniques de vitesse.



Florence Roussel, journaliste

Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-Environnement

Publié le 04/09/2023 – Actu Environnement